

Comité Technique Local du 3 mai 2019 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Le 25 avril, le Président de la République a souhaité répondre aux inquiétudes des français et également au mouvement des gilets jaunes.

La fonction publique et ses services ont été, de nombreuses fois, évoqués. L'avenir des retraites également. Concernant la Fonction publique, le président a annoncé un possible arrêt des suppressions de postes après un bilan que lui fera prochainement le Premier ministre. L'engagement du quinquennat de supprimer 120 000 postes sera-t-il réellement stoppé ? rien n'est moins sûr... Les objectifs de réduction de la dépense publique liés aux injonctions européennes n'ont pas changé et le dogme budgétaire reste très prégnant. Comme elle le revendique depuis la révision générale des politiques publiques lancée en 2007, **FO** souhaite qu'un débat de fond s'ouvre, pour mettre en adéquation les besoins de nos concitoyens et les moyens nécessaires humains et matériels pour mettre en œuvre les missions de services publics.

Le Président de la République a également annoncé un nouvel acte de déconcentration et/ou décentralisation. Là encore, l'autonomie dont pourraient bénéficier les employeurs publics sur le plan local est source d'inquiétudes, car elle pourrait de fait, remettre en cause l'égalité des droits des usagers portée par une organisation nationale cohérente des services publics. De plus, ces réorganisations n'entraîneraient aucun recrutement, mais s'appuieraient sur des transferts de personnel de l'administration centrale vers les services déconcentrés.

Le Président de la République a également annoncé qu'il n'y aurait plus de fermetures de certains services publics (écoles, hôpitaux) jusqu'à la fin du quinquennat. Sur ce point aussi, **FO** exige le retrait de tous les projets en cours, visant à réduire les implantations des services publics dans les territoires.

Enfin, toutes ces annonces ne peuvent pas faire oublier la réalité de l'actualité.

A compter du 2 mai, le projet de loi de transformation de la fonction publique auquel se sont opposées toutes les organisations syndicales représentatives commencera son parcours parlementaire. Ce projet entérine la fin du recrutement de fonctionnaires au profit d'agents contractuels sur des contrats de projets d'une durée maximum de 6 ans, annihile l'égalité de traitement des agents par la suppression des Commissions Administratives Paritaires et met en danger leur santé et sécurité à travail en supprimant les CHS-CT et leurs expertises. Enfin ce projet de Loi tend à pousser les fonctionnaires vers le secteur privé en préparant la privatisation des missions et en permettant des ruptures conventionnelles et des détachements d'office.

Cette liste des points majeurs du projet de Loi, dont on cherche vainement en quoi elle apporte un plus social pour les fonctionnaires, est en réalité une véritable machine à broyer leurs droits et vise à détricoter le Statut de la Fonction Publique pour le réduire à l'état d'une coquille vide. !

Concernant les Retraites ? l'annonce Présidentielle sur l'allongement de la durée de cotisation qui, de fait, repoussera la réalité d'un départ effectif à 62 ans ? est inadmissible. !

Depuis plus d'un an le gouvernement, via le Haut-Commissaire à la réforme des retraites, a ouvert une concertation.

FO, fidèle à sa tradition, n'a pas laissé la chaise vide et n'a jamais confondu concertation et négociation. Nous avons porté, à chaque instant, nos analyses, positions et revendications.

Dès la première réunion, notre organisation a fait connaître qu'elle entendait défendre la retraite par répartition, garante de la solidarité intergénérationnelle telle que fondée sur le régime général et les régimes complémentaires, les régimes particuliers existants, le Code des pensions civiles et militaires.

FO s'est exprimée, dès l'origine, contre un régime universel par points remettant en cause les régimes particuliers, le calcul des droits à pension sur les annuités et les meilleures années de la carrière, et ouvrant la porte à un régime à minima et à la capitalisation individuelle pour celles et ceux qui en auront les moyens.

FO a aussi indiqué qu'elle s'opposait à toute tentative du gouvernement de reculer encore l'âge de départ à la retraite, que ce soit par report de l'âge légal ou allongement de la durée d'activité.

Encore une fois, **FO** le dit : nous ne voulons pas de cette réforme systémique. Nous revendiquons le maintien de l'ensemble des régimes et dispositions qu'ils contiennent.

Pour **FO**, la retraite n'est pas une prestation d'assistance mais un droit que se sont constitué les travailleurs tout au long de leur carrière.

Nous en arrivons à évoquer la DGFIP , où la campagne de déclaration des revenus se déroule actuellement sur tout le territoire. Comme chaque année et peut être pour la dernière fois dans ce format, les agents des Finances Publiques sont mobilisés pour renseigner et accompagner les usagers dans l'accomplissement de leurs obligations fiscales.

Entre l'accueil physique, téléphonique et par courriel ce sont plus de 39,4 millions de contacts par an auxquels doivent faire face les agents dans des conditions de plus en plus intenable.

Alors qu'elle n'emploie qu'un peu plus de 4 % des effectifs de la fonction publique d'Etat, la DGFIP a dû assumer 64% des suppressions d'emplois de fonctionnaires !

Alors que 40 000 emplois ont déjà été supprimés depuis 2002, ce sont plusieurs milliers de nouvelles suppressions d'emplois qui s'annoncent d'ici la fin du quinquennat.

Alors que 45 % des implantations de proximité ont été supprimées depuis 20 ans, le projet de « *géographie revisitée* » accélère la liquidation du réseau de la DGFIP.

Pour **F.O.- DGFIP** augmenter la présence des services publics dans les territoires, ce n'est pas remplacer les Trésoreries de la DGFIP, par un agent multitâche mis à disposition dans une MSAP avec une station informatique connectée.

Pour **F.O.- DGFIP** nos concitoyens sont en droit d'attendre autre chose que des permanences aléatoires, des services en ligne, ou des minibus écumant les territoires les considérant ainsi comme des administrés de seconde zone.

En organisant l'hyper concentration du réseau de la DGFIP, en voulant privilégier coûte que coûte le numérique au détriment des autres formes d'accueils et en abandonnant demain des pans entiers d'activité offerts aux collectivités par le biais des agences comptables ou au secteur privé via d'autres externalisations, ce gouvernement prépare le démantèlement général de la DGFIP !

C'est pour dénoncer cette situation, que les personnels manifestent depuis plusieurs mois et expriment leur opposition à ces projets lourds de conséquences, en menant des actions de grèves, blocages, rassemblements, interpellations du public ou des élus....

C'est dans ce contexte et dans l'unité la plus large que **F.O.- DGFIP** continuera de tout mettre en œuvre pour contrecarrer les plans du Ministre Darmanin, et nous exigeons le retrait pur et simple des projets de « géographie revisitée » et d'agence comptable en secteur public local et hospitalier !

Nous reviendrons en séance sur tous les points à l'ordre du jour de ce CTL, et notamment sur celui dont nous avons demandé collectivement l'inscription et sur lequel nous attendons de votre part, des informations en ce qui concerne la cartographie future du réseau Finistérien .

Pour F.O.- DGFIP, et alors qu'il nous apparaît que le processus de démantèlement du réseau de la DGFIP est d'ores et déjà bien avancé et verrouillé, il va de soi que conformément à notre revendication d'exiger le retrait global de vos projets, notre organisation n'ira pas discuter des détails d'un dispositif déjà ficelé et non amendable !